

Thème : Administration du vaccin grippal par les pharmaciens

1 -OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION :

Le projet gouvernemental d'**autoriser les pharmaciens à procéder à la vaccination grippale** passe par une période de tests.

Celle-ci se fera dans quelques régions définies par l'administration.

La région Rhône-Alpes fait partie de celles-ci.

Le but de nos autorités est de relancer la vaccination grippale face aux réticences de tous ordres.

Cet hiver, les objectifs du ministère de la santé n'ont pas été atteints (75% de la population à risque vaccinée – indispensable pour faire barrage à l'épidémie). Sans parler des réticences récurrentes (voire croissantes) du personnel soignant. Il ne s'agit pas ici d'un manque d'information mais bien d'un désintérêt pour le sujet – un désintérêt suivi, dans l'opinion, d'un soupçon latent pour un vaccin dont l'efficacité est sujette à caution et l'innocuité pas véritablement démontrée.

Or on sait aujourd'hui que la vaccination est **le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage**. De plus, le vaccin est sans danger : peu, voire pas d'effets secondaires (le plus souvent des réactions locales légères et transitoires, plus rarement de la fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, céphalées).

Il est donc indispensable de relancer l'intérêt des patients pour la vaccination surtout lorsqu'on sait que celle-ci a causé 105 décès directs et 7.700 décès indirects.

La grippe est souvent considérée comme une maladie bénigne, mais elle est pourtant responsable de nombreux décès, en particulier aux âges extrêmes de la vie et chez les personnes atteintes de certaines maladies respiratoires, cardiovasculaires, rénales ou encore de diabète.

Si la plupart des cas de grippe guérissent spontanément, les risques de complications associées à la maladie et la très importante contagiosité de la maladie justifie l'existence d'un vaccin permettant de s'en protéger.

Ce vaccin est particulièrement recommandé aux personnes âgées de 65 et plus, à celles présentant des facteurs de risque particulier, ainsi qu'à l'entourage des nourrissons. Il doit être administré chaque année en raison de l'évolution rapide des virus responsables de la grippe.

Le but sera donc d'augmenter la couverture vaccinale et de simplifier le parcours de soin pour le patient.

2- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A la fin de la formation, le pharmacien sera capable de définir les caractéristiques immunologiques du virus de la grippe (structure, typologie, évolutions antigéniques), de définir la physiopathologie, les modes de transmission, la contagiosité, les principales complications, la séméiologie et l'épidémiologie de la grippe.

Il sera capable de connaître les facteurs de risque de complication et/ou de forme grave ; les groupes à risque ciblés par la vaccination et de promouvoir les mesures de prévention (gestes barrières, vaccination, personnes à risques)

le pharmacien sera capable de connaître les principes de base de la vaccination, d'expliquer les recommandations sur la vaccination anti-grippale, connaître les objectifs de la couverture vaccinale, d'évolution du taux de couverture vaccinale ainsi que les données de mortalité et morbidité.

Il sera capable de connaître la notion d'immunité de groupe, de définir les principales caractéristiques des vaccins grippaux commercialisés en France (inactivé/atténué, composition, tri/tétravalent, actualisation régulière des souches vaccinales, les modalités de production (délai, production sur œufs embryonnés, etc.), l'absence d'adjuvant, les voies d'administration possibles, la présentation, avantages et inconvénients des différents vaccins commercialisés ou à venir.

il sera capable de connaître les contre-indications, et les effets indésirables, de connaître l'efficacité et l'efficience globale de la vaccination grippale, selon l'âge et le terrain, de connaître les schémas particuliers de vaccination, de connaître la possibilité de co-administration avec d'autres vaccins, de connaître les modalités et sites d'injection en population générale, pour les patients sous anticoagulants ou anti-agrégants plaquettaires, afin de les adresser à leur médecin..

Il sera capable également d'échanger avec le public autour de la vaccination grippale et de répondre à l'ensemble de ses interrogations (bénéfices attendus individuels et collectifs, effets indésirables potentiels), de positionner la vaccination grippale recommandée par rapport à d'autres produits se prévalant de prévenir la grippe, sans en faire la promotion, d'expliquer au public le développement du rôle des pharmaciens comme professionnel de santé dûment formé au processus de la vaccination grippale, de communiquer avec les autres professionnels de santé (médecin traitant, infirmier...) et contribuer à la traçabilité de la vaccination.

Il sera capable de savoir communiquer avec les patients sur la prise en charge par l'assurance maladie et mutuelles.

Le pharmacien sera capable de mettre en place le protocole de vaccination (recueil du consentement de la personne, administration du vaccin, traçabilité du vaccin administré et de l'acte vaccinal, notification au médecin traitant, élimination des déchets, circuit du vaccin y compris la chaîne du froid, repérer les problèmes cognitifs qui nécessiteraient d'orienter vers le médecin traitant, présenter l'organisation de la pièce où va être administré le vaccin et permettant de garder les patients pour une surveillance d'une quinzaine de minutes, savoir appliquer les précautions standards et savoir gérer un accident d'exposition aux liquides biologiques (adresser aux urgences du CH le plus proche), connaître les signes évocateurs d'une réaction anaphylactique post-vaccinale immédiate et retardée, et appliquer la conduite à tenir s'ils surviennent, et utiliser les outils élaborés pour accompagner le pharmacien au bon

recueil des informations dans le cadre de la vaccination par le pharmacien et pour la traçabilité des actes vaccinaux.

Il sera capable d'identifier les personnes éligibles, de vérifier les critères d'éligibilité et les contre-indications à cette vaccination en pharmacie, de repérer les contre indications médicales, analyser les ordonnances (souvent pluri-médicamenteuses) et, les dispensations antérieurs de médicaments, le cas échéant par le dossier pharmaceutique (repérage des anticoagulants, anti-agrégants plaquettaires), repérer des situations justifiant une orientation vers une consultation médicale.

Il sera capable de décrire les différentes étapes à suivre pour administrer le vaccin anti-grippal par voie IM ou SC, d'appliquer les mesures d'hygiène préalable (lavage des mains, désinfection cutanée etc), de pratiquer la vaccination grippale par voie IM ou SC (outil de simulation, pratique sous contrôle d'un infirmier, médecin, pharmacien), capable de faire face à des situations concrètes comme la vaccination d'une personne diabétique, porteuse de tatouages, sous anticoagulants, personne qui a eu un curage ganglionnaire axillaire etc...., la conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique, mettre en place la traçabilité de l'acte vaccinal (carnet de vaccination électronique, ou logiciel métier pour le pharmacien, pour la personne vaccinée (carnet de vaccination papier ou dématérialisé), dans le cadre du parcours vaccinal en précisant, date, lot, nom du vaccin, personne ayant vacciné, (nom du vaccinateur et sa profession) dans le carnet de vaccination et dans le système de traçabilité du pharmacien, ainsi que connaître la procédure de notification des effets indésirables au système national de pharmacovigilance.

3- PUBLIC VISE :

Cette formation s'adresse aux **pharmaciens adjoints** souhaitant pouvoir pratiquer la vaccination grippale

4-LES PREREQUIS :

Les stagiaires doivent être titulaires du diplôme de **pharmacien**.

5-LES METHODES TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES, D'ENCADREMENT

- Pour les **méthodes techniques**, l'infirmière apprendra aux stagiaires pharmaciens à **appliquer les mesures d'hygiène préalables** (lavage des mains, désinfection cutanée...), à **pratiquer la vaccination grippale** par voie IM ou SC avec outils de simulation, seringues, sérum physiologique.
- Pour les **méthodes pédagogiques**, les formateurs feront appel également à une démarche déductive, ou les formateurs transmettront des connaissances aux personnes en formation par un canal de type audiovisuel.
Un diaporama illustré est utilisé comme support de formation
Un polycopié est remis à chaque stagiaire, contenant le déroulé complet de la formation
Un dossier « à conserver » est donné à chaque stagiaire contenant l'attestation de formation, le guide de l'acte vaccinal, l'attestation du consentement du patient,

l'attestation de vaccination contre la grippe, le journal officiel, les notices de vaccins et la trame de la facture à envoyer au Directeur Général de l'agence régionale de santé. Un dossier « à envoyer » est donné à chaque stagiaire comprenant l'attestation de formation, la lettre à l'ARS, l'attestation de conformité, ainsi qu'une lettre à l'assurance. Le formateur pourra poser des questions aux apprenants, proposer des exercices, mettre en situation et éventuellement guider vers la solution de manière à se rapprocher le plus possible d'une démarche déductive.

Cette formation est donc interactive :

- des petits quiz et des exercices sont proposés tout au long de la formation afin de mémoriser les notions essentielles.
 - des mises en situation de la vaccination **face à des situations concrètes** (personne diabétique, sous chimiothérapie, avec tatouages, sous anticoagulants, personne ayant eu un curage ganglionnaire axillaire....)
 - savoir appliquer **la conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique**,
 - mettre en place **la traçabilité de l'acte vaccinal** (carnet de vaccination électronique, ou logiciel métier pour le pharmacien, pour la personne vaccinée (carnet de vaccination papier ou dématérialisé), dans le cadre du parcours vaccinal (date, lot, nom du vaccin, personne ayant vaccinée ainsi que sa profession) dans le carnet de vaccination et dans le système de traçabilité du pharmacien.
 - connaître la **procédure de notification des effets indésirables** au système national de pharmacovigilance
- **Concernant l'encadrement**, celui ci sera constitué de 2 pharmaciens et d'une infirmière ; les **2 pharmaciens** assurant la partie théorique et **l'infirmière** la partie pratique. (CV joints)

6-MODALITE DE SUIVI DE FORMATION

Une **attestation de formation** sera décernée à la fin de la séance (art.l. 6353-1 du code du travail) mentionnant le nom du stagiaire, l'intitulé de la formation, la nature de l'action (perfectionnement des connaissances) articles L6313-1 et 6314-1 du code du travail (adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances, qualification), le lieu, la date, la durée ainsi qu'une évaluation des acquis de la formation par test de connaissances.

7-LES MODALITES D'EVALUATION

- Test de préformation
- Test de post-formation permettant de réaliser l'acquis de compétence après le stage sur
 - **les rappels de la Grippe** (caractéristiques immunologiques du virus de la grippe, physiopathologie, mode de transmission, contagiosité, principales complications, sémiologie et épidémiologie de la grippe, facteurs de risque de complication et/ou de forme grave, mesures de prévention, gestes barrières, vaccination, personnes à risque)
 - **les rappels sur la vaccination grippale** (principes de base, recommandations sur la vaccination anti-grippale, les objectifs de couverture vaccinale, évolution du taux de couverture vaccinale, mortalité, morbidité, notion d'immunité de groupe, les principales caractéristiques des vaccins grippaux, les modalités de production, l'absence d'adjuvant, les voies d'administration possibles, la présentation, les avantages et inconvénients des différents vaccins commercialisés ou à venir, les contre-indications, les effets indésirables, l'efficacité et l'efficience globale de la vaccination grippale selon l'âge, le terrain, les schémas particuliers)

de la vaccination, les co-administrations avec d'autres vaccins, les modalités et sites d'injection en population générale, pour les patients sous anti-coagulants, anti-agrégants plaquettaires).

- Évaluation **pratique avec mise en situation** afin d'évaluer le pharmacien du début à la fin de son contact avec le patient du début à la fin de son contact avec le patient (accueil du patient+acte vaccinal+réponse aux questions du patient)
- L'organisme de formation s'engage à remettre aux participants, à l'issue de la formation, un questionnaire, ainsi que l'attestation de participation.

8-DEROULE DÉTAILLE DE LA FORMATION CONFORME A L'ARRÊTÉ DU 10/05/2017

Matin (9h-12h):

- Accueil et présentation des stagiaires (20')
- Test de préformation (20')
- **Rappels sur la grippe**, les caractéristiques immunologiques du virus, physiopathologie, les modes de transmission, la contagiosité, les principales complications, la séméiologie, l'épidémiologie de la grippe, les facteurs de risque (40')
- **Rappels sur la vaccination grippale**, principes de base de la vaccination, les objectifs de la couverture vaccinale, l'immunité de groupe, les principales caractéristiques des vaccins, les voies d'administrations, avantages et inconvénients des différents vaccins, contre-indications, effets indésirables, modalités d'injections (40')
- **Communication dans le cadre de la vaccination grippale par le pharmacien**, réponses à l'ensemble des interrogations du public, positionner la vaccination de la grippe, communiquer avec les autres professionnels, le rôle du pharmacien dans cette démarche (60')

Après midi (13h-17h) :

- **L'organisation de la vaccination à la pharmacie (50')**
 - mise en place du protocole
 - recueil du consentement de la personne
 - administration du vaccin
 - traçabilité du vaccin administré et de l'acte vaccinal
 - notification au médecin traitant
 - élimination des déchets
 - circuit du vaccin y compris chaîne du froid
 - repérer les problèmes cognitifs qui nécessiteraient d'orienter vers le médecin traitant
 - présenter l'organisation de la pièce où va être administré le vaccin et permettant de garder les patients pour une surveillance d'une quinzaine de minutes
 - savoir appliquer les précautions standards et savoir gérer un accident d'exposition aux liquides biologiques (adresser aux urgences du CH le plus proche)
 - connaître les signes évocateurs d'une crise anaphylactique post-vaccinale immédiate et retardée et appliquer la conduite à tenir s'ils surviennent

- utiliser les outils élaborés pour accompagner le pharmacien au bon recueil des informations dans le cadre de la vaccination par le pharmacien et pour la traçabilité des actes vaccinaux.

- **Accueil de la personne et vaccination (30')**

- identifier les personnes éligibles
- vérifier les critères d'éligibilité et les contre-indications à cette vaccination en pharmacie
- repérer les contre-indications médicales
- analyser les ordonnances (pluri-médicamenteuses) et les dispensations antérieures de médicaments, le cas échéant par le dossier pharmaceutique
- repérer les situations justifiant une orientation vers une consultation médicale

- **La pratique de l'injection (160') :**

- **mise en situation avec apprentissage de l'injection et mise en pratique de l'apport théorique (120')**

- décrire les différentes étapes à suivre pour administrer le vaccin anti-grippal par voie IM ou SC

- appliquer les mesures d'hygiène préalables (lavage des mains, désinfection cutanée...)

- pratiquer la vaccination grippale par voie IM ou SC (outil de simulation, pratique sous contrôle infirmier)

- faire face à des situations concrètes, comme, vaccination d'une personne diabétique, sous chimiothérapie, porteuse de tatouages, sous anticoagulants, personne qui a eu un curage ganglionnaire axillaire...

- savoir appliquer la conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique

- mettre en place la traçabilité de l'acte vaccinal ; carnet de vaccination papier ou dématérialisé) dans le cadre du parcours vaccinal ; date, lot, nom du vaccin, personne ayant vacciné, profession dans le carnet de vaccination et dans le système de traçabilité du pharmacien.

- Connaître la procédure de « notification des effets indésirables au système national de pharmacovigilance »

- **test de post-formation avec évaluation des compétences (40')**

- théoriques sur les rappels sur la grippe et sur la vaccination grippale et - pratique sur la communication dans le cadre de la vaccination grippale par le pharmacien, sur l'organisation de la vaccination à l'officine, sur l'accueil de la personne et de sa vaccination, ainsi que sur l'administration du vaccin.

9- DUREE TOTALE DE LA FORMATION :

1 journée de 7h de formation

10- LE NOMBRE MAXIMAL de STAGIAIRE

Limité à 12 stagiaires/formation

11-QUALITE DU FORMATEUR

Erick PIZANI, Nadine CONSTANTIN, Claire PAPA pharmaciens d'officine
Gaëlle LANCIEN infirmière libérale

12-COUT DE LA JOURNEE DE FORMATION

240 €/ journée de sept heures de formation et par stagiaire